VIE

LITTÉRAIRE

DE

FORBONAIS.

5

VIE LITTÉRAIRE DE FORBONAIS,

PAR J. DE L'ISLE DE SALES,
Membre de l'Institut-National de France, et de l'Athenée de Lyon.

A PARIS,
Chez FUSCHS, Libraire, rue des Mathurins.

M. DCCCI.
AN IX de la République.

DEPUIS dix ans, il ne meurt personne, parmi les puissances d'opinion, qu'on ne parfume sa cendre de quelques grains d'encens ; les mots les plus usités dans le dictionnaire néologique de la Révolution, pour désigner ces simulacres d'oraisons funèbres, sont ceux de *précis* ou de *notice* : quelquefois aussi on fait l'honneur au siècle, tant dédaigné, de Louis XIV, de lui emprunter la dénomination d'*éloge*.

Les *précis* étaient excellents, dans ces beaux tems de liberté publique, où l'on déportait, avec des lois, à Sinnamary, où l'on bâtissait la République sur les échaffauds de Lavoisier

ou de Malesherbes. En effet, que dire d'un héros du jour, dont on ignorait l'existence la veille, et dont on couvrait les images de boue, le lendemain? Pouvait-on mettre trop de précision à crayonner le grand homme d'un parti, qui était oublié avant qu'on achevât la cérémonie de son apothéose ?

Je n'aime point les *notices* : elles me donnent une idée trop mesquine et du héros et du panagyriste. Le Grand d'Aussy écrivait la *notice* d'un manuscrit du règne de Childebrand : le peintre Le Brun fait celle d'une galerie de tableaux ; mais la *notice* d'un homme ! Cela sent un peu le siècle des Welches, dont le bon goût des contemporains de Racine et de

Fénelon nous avait fait sortir, et où le vandalisme Révolutionnaire et Fructidorien a voulu nous faire rentrer. Créons des écrivains qui sachent louer, et sur-tout des héros qu'on puisse louer, et le mot de *notice* ne tardera pas à disparaître de notre grammaire.

Les *éloges* seraient un peu plus de mon goût, s'ils me rappelaient Pline traçant celui de Trajan, ou Thomas crayonnant, à grands traits, celui de Marc-Aurele : mais est-il beaucoup de nos contemporains dont la vie publique ou privée soit assez constamment pure pour ne jamais repousser l'éloge ? Ne faudrait-il pas, avant de placer ainsi un homme dans le Panthéon, imiter les sages de l'antique Egypte, et faire le procès à sa mémoire ? Cela épar-

gnerait à nos Saints de fraîche date le désagrément de se voir chassés du ciel par leurs propres adorateurs : on n'aurait plus besoin de couvrir d'un crêpe funèbre la statue du demi-dieu Mirabeau, et de jetter dans la fange d'un égoût la cendre du génie tutélaire de la France, Marat, le lendemain, pour ainsi dire, de son apothéose.

Croyez-moi, mes contemporains, par raison, par justice, ou du moins par politique, n'avilissons pas la monnaie précieuse de l'éloge, si nous voulons lui conserver son cours. Solon voulait qu'on ne jugeât, si on avait été heureux, qu'au moment même de la mort. Je désirerais qu'on attendît une génération, pour prononcer si la mémoire d'un homme célèbre est digne des honneurs de l'*éloge*.

Pourquoi, au reste, recourir aux mots abjects et sans harmonie de *précis*, de *notice*, ou à l'expression adulatrice d'*éloge*, quand il y a dans le dictionnaire du goût, des dénominations supérieures qu'on peut leur substituer ? Tacite et Plutarque n'ont-ils pas consacré, par leur génie, l'un sa *vie* d'Agricola, et l'autre ses *vies* des hommes illustres ? Je ne verrais aucun inconvénient à appeler *vie* un travail académique sur un homme-de-lettres, et à désigner des recherches sur un homme d'état, qui a joué un rôle important sur la scène politique, par le titre plus pompeux d'*histoire*.

Me voilà arrivé à la fin de l'avant-propos de la *vie* littéraire de Forbonais, sans avoir, une seule fois, prononcé son

nom; et c'est, en dépit de l'opinion vulgaire, un hommage aux bienséances. Je ne pouvais m'entretenir avec le public, que de mon héros ou de moi: or, la France n'a pas besoin que je justifie, par des périodes préliminaires, le choix que ma plume a fait d'un homme célèbre, dont le nom est dans toutes les bouches, et les écrits dans toutes les bibliothèques. Quant à moi, une apologie d'avance me fait peur: je craindrais d'encourir le reproche qu'on faisait à l'ingénieux La Mothe, de se dispenser de conformer ses ouvrages à la poëtique de l'antiquité, en créant lui-même, dans ses préfaces, une poëtique particulière pour justifier ses ouvrages.

VIE LITTÉRAIRE DE FORBONAIS.

LORSQU'UN homme d'un grand talent ouvre une grande carrière, dans quelque matière que ce soit, il a droit à l'admiration de ses contemporains : mais lorsque ce talent s'exerce sur des objets d'une utilité générale, et qui tiennent par quelques points aux grands rameaux de l'économie sociale, il a aussi un titre sacré à leur reconnaissance.

Tel est le mérite des productions de Forbonais, fruit de soixante ans d'une vie active et laborieuse, consacrée à régénérer

le commerce de l'Europe et ses finances : tel est, en même tems, le motif qui m'engage à tenter d'acquitter la dette que la patrie semble avoir contractée envers sa mémoire.

François Veron-de-Forbonais, naquit au Mans, le 3 octobre 1722. Il était d'une famille de négocians, qui, depuis trois cents ans, jouissait dans la province d'une réputation intacte d'intelligence et de probité. Son trisaïeul avait fondé une manufacture de draps, connus sous le nom de *Vérones*, dont on faisait une grande consommation en Espagne et en Italie : ces trois siècles de noblesse roturière ont quelque mérite aux yeux du sage, parce que, s'ils n'attestent pas l'orgueil de la naissance, ils consacrent du moins l'hérédité des talens et de la vertu.

Les premières années de l'adolescence de Forbonais furent consacrées à l'étude, à-la-fois, minutieuse et utile, du commerce de

détail : mais quand il fut en âge de raisonner lui-même la série de ses connaissances, il voulut connaître le commerce en grand, le suivre dans les opérations hardies de la marine, apprécier l'influence qu'il a sur la destinée des nations, et le voir partager avec l'agriculture le scèptre du monde civilisé. Ces hautes spéculations l'engagèrent à voyager cinq ans, et à consacrer le même intervalle à étudier, dans Nantes, sous les auspices de son oncle maternel, un des premiers armateurs de cette ville, le beau systême d'échange de richesses commerciales, qui, malgré des mers jalouses et inhospitalières, sont le point de réunion entre les colonies d'un vaste empire et sa métropole.

Quand Forbonnais se fut ainsi créé lui-même, il se mit à rédiger ses principes en corps de doctrine, et à jetter sur le papier les esquisses de ses nombreux ouvrages.

Il avait trente ans, (c'est l'âge limitrophe entre l'imagination qui égare, et la

raison qui redresse), lorsqu'il songea à jetter dans le public quelques-unes de ses idées mères sur le commerce et la marine; mais comme il joignait la défiance de ses forces au soin continuel de leur développement, il ne se pressait pas de jouir de son trésor littéraire. Un évènement le décida : il mérite, sinon par son importance, du moins par son influence sur la destinée de cet homme célèbre, d'être transmis à l'histoire.

Arrivé à Paris, en 1752, on lui montra, avec une sorte de mystère, un manuscrit sur le commerce, qui, accueilli du gouvernement, avait valu à l'auteur une grande place. A peine l'eut-il parcouru, qu'il s'écria, avec l'enthousiasme du Corrège : *Et moi aussi, je suis peintre*; et il fit un mémoire bien supérieur, qu'il alla porter au ministre chargé de cette partie de l'administration. L'homme d'état, suivant l'usage, ne lut pas le manuscrit, et le jugea : le jeune littérateur eut la maladresse de vou-

loir avoir raison contre l'homme en place, dont il sollicitait la faveur; celui-ci, piqué, lui dit : « Oui, je le vois, vous avez de » l'esprit, des connaissances, on dit du » bien de votre moral : mais j'ai de la » franchise, et je vous préviens que je ne » ferai jamais rien pour vous. — Je vous » remercie, répond Forbonais : vous ne » me bercez pas du moins de vaines espé» rances; je pensais que votre ministère » vous enjoignait de faire le bien, et que » je pouvais y coopérer : je me suis » trompé; il me suffit : le public, du » moins, lira mon ouvrage et nous jugera ».

Forbonais, décidé à ne plus prendre d'intermédiaire entre lui et la nation, ouvrit son porte-feuille : il ne voulait que semer pour l'instruction publique, et il recueillit la gloire.

Son premier ouvrage imprimé, fut une analyse de l'Esprit des Lois, avec des notes, qui, quoique froides souvent et diffuses,

annonçaient, quelquefois, qu'il aurait pu faire lui-même quelques chapitres de ce chef-d'œuvre de Montesquieu.

Il confia, vers le même tems, à des libraires de Paris et de Marseille, divers mémoires, peu susceptibles d'extraits, dont les principaux sont, des *Questions sur le commerce des français, au Levant, un Essai sur l'admission des navires neutres dans les Colonies, divers Traités sur la prohibition des toiles peintes, sur les bijoux d'or et d'argent, et sur le privilège exclusif de la manufacture des glaces.* Ces opuscules, qui, réunis, forment trois volumes in-12, ne parurent que quelques années après. Les libraires, qui spéculent sur les pensées des gens de lettres, mais qui pensent eux-mêmes rarement, attendaient que Forbonais eût une rénommée pour mettre ses écrits en vente. Heureusement que les *Elémens du commerce* parurent en 1754. Le succès prodigieux de ce livre servit de passe-port aux opuscules.

Forbonais,

Forbonais, l'année précédente, avait publié, en un volume in-4.o, la *Théorie et pratique du commerce et de la marine*, qu'il avait traduite de l'espagnol, de Dom Geronymo d'Ustariz, et, qu'à la prière du Ministre des affaires étrangères, Saint-Contest, il dédia à la tête la plus vigoureuse du Conseil-d'état, au célèbre Machault.

Ce livre, très-renommé, en Espagne, où il était connu depuis 1724, et traduit en anglais sur cette renommée, se ressentait un peu de l'enfance de l'art à cette époque : on regrette que Forbonais ne l'ait pas commenté; contre l'ordinaire des écrits de ce genre, le commentaire eût tué le texte de l'ouvrage.

Le traité d'Ustariz est divisé en cent-sept chapitres, la plupart très-superficiels. Il en est qui roulent sur des sujets plus propres à éveiller la gaîté française, qu'à élairer la raison de l'Europe. Le 86.e, par exemple, est destiné à prouver l'im-

portance qu'il y aurait à imprimer, en Espagne, ses Missels et ses Bréviaires.

Le chapitre XV renferme une erreur en politique qu'il n'est point indifférent de relever, puisque Forbonais, le critique par excellence, l'a copié, sans se permettre de censure : il est consacré à démontrer l'avantage de retenir en Espagne tous les trésors des deux Indes, et même à y réunir l'or et l'argent monnayé des autres monarchies. Ici, Ustariz confond évidemment l'opulence des nations avec le métal conventionnel qui la représente : on n'est pas riche, parce qu'on possède beaucoup d'or ; mais parce que, avec cet or qu'on fait circuler, on se procure beaucoup de jouissances. Rassemblez tout l'argent monnayé, qu'on a tiré, depuis trois siècles du Potosi, sous les voûtes immenses d'Aranjuez et de l'Escurial, la monarchie Espagnole ne sera pas plus riche, que si on y transportait la Mine elle-même non-ex-

ploitée. Un État assez mal constitué, pour pomper, par systême, toutes les richesses représentatives des deux mondes, périrait bientôt de consomption, comme le roi de Phrygie, Midas, au milieu de ses alimens, qu'il convertissait en or, mourut de faim.

Heureusement, cette démence politique est impossible; mais il est en ce genre un excès opposé, d'autant plus dangereux qu'il est plus facile de s'y livrer : je veux parler de l'imprévoyance d'un Empire, qui, accoutumé à voir affluer dans son sein les richesses représentatives, perd le goût des richesses réelles, ôte la valeur des premières, en les dispersant sans mesure, et peu-à-peu voit disparaître son or, son industrie et son agriculture : c'est ce qui est arrivé à l'Espagne, à la suite de la conquête de l'Amérique; et ici je trouve dans Ustariz, des détails précieux, qui dédommagent un peu du cahos de ses principes,

des divagations de son orthodoxie, et de l'inanité de la plupart de ses chapitres.

Dom Sanche de Moncade écrivait, en 1619, dans un mémoire présenté au roi Catholique, que, depuis 1492, époque de la conquête des Indes occidentales, jusqu'en 1595, c'est-à-dire, dans l'espace de cent trois ans, il était entré à Madrid, en lingots ou monnaie coloniale, deux milliards de piastres, outre la même quantité sans registre, ce qui suppose, par an, une introduction de près de 40 millions de la même monnaie, ou plus de 200 millions de la nôtre, à la fin du dix-huitième siècle : or, le même Moncade observe, qu'au bout des cent trois ans, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des 4 milliards de piastres avaient disparu. Ustariz, plus sinistre encore, veut qu'en 1724, malgré l'augmentation de 5 milliards 160 millions de la même monnaie, que produisit le commerce des Indes, pendant cent vingt-

neuf ans, il ne restât plus au trésor d'Espagne que de malheureuses monnaies de billon. Ces 9 milliards 160 millions de piastres répondraient aujourd'hui à plus de 50 milliards, et serviraient à acheter l'Europe : puisqu'il n'en reste plus de traces, et que l'Espagne qui les a possédés est aujourd'hui la moins opulente des Puissances, relativement à sa population et à l'étendue de son territoire, je demande aux successeurs de Philippe II à quoi a servi la conquête de l'Amérique, et aux Philantropes des deux mondes, à quoi, en général, servent les conquêtes.

Ce qu'il y a de mieux dans le livre d'Ustariz se trouve dans les chapitres où il propose de rendre à la marine espagnole son ancien éclat : l'écrivain a, sur cette grande partie d'administration, les idées les plus saines; peut-être cependant aurait-il pu se dispenser d'appuyer sa théorie sur un emblême de Saavedra, qui représente

un globe terrestre soutenu par deux vaisseaux, et portant cette inscription : *Voilà les vrais pôles du monde*. Cette image, quoique très-juste, est ici de mauvais goût, et la politique ne démontre rien aux hommes d'état avec des emblêmes.

Cependant Forbonais ne tarda pas à s'appercevoir, que la traduction d'un livre médiocre serait un faible titre à cette considération publique, dont il avait besoin pour répandre utilement la lumière : déjà il méditait son fameux livre des *Recherches sur les finances de France*; cependant il s'arrêta au premier pas qu'il fit dans cette vaste carrière. Avant de traiter, en grand-maître, de l'administration de son pays et de donner, à cet égard, un livre classique en Europe, il crut plus sage d'essayer sa méthode sur les peuples qui pouvaient entrer en rivalité avec nous, et de se convaincre par-là de son inexactitude ou de son excellence : car les prin-

cipes qu'on peut modifier à son gré, plier au besoin des circonstances, ne méritent pas de gouverner les hommes; ceux-là seuls qui, émanés de la morale, ont son éternelle fixité, peuvent aspirer à la monarchie universelle.

La première nation que Forbonais fit passer au creuset de son expérience, fut cette même Espagne, dont il venait de manquer le tableau, en ne copiant qu'Ustariz. Son ouvrage porte le titre de *Considérations sur les finances*. Il parut en 1753: et, comme le courage qu'il mit à développer des vérités neuves, qu'on croyait alors sinon criminelles, du moins indiscrètes, pouvait blesser quelques hommes en place, il fit mettre sur le frontispice, qu'il sortait des presses de Dresde. C'était à peu d'intervalle de cette époque que Montesquieu publiait son Esprit des Lois, et qu'il le publiait à Genève: il a fallu trente ans pour rendre français ce chef-d'œuvre de

l'esprit humain et lui donner, si j'ose le dire, parmi nous, des lettres de naturalité.

L'Espagne, cette belle péninsule, habitée par un peuple essentiellement magnanime, que la nature, en l'entourant de mers hospitalières, sembla former pour le commerce, qui, sous la domination Romaine, se glorifiait d'être un des greniers de l'Italie, mérita long-tems d'occuper les crayons de l'historien philosophe. C'était la monarchie la plus prépondérante de l'Europe, lorsque Charles-Quint, en 1516, réunit toutes ses couronnes sur sa tête: mais sa prospérité fut l'ouvrage d'un siècle; elle s'écoula ensuite, comme un torrent, dont l'œil, au milieu de l'été, cherche en vain les vestiges. Il n'est point indifférent à la destinée de l'Europe de voir comment, de cette prospérité séculaire de l'Espagne, a pu naître son système raisonné d'inertie et sa longue décadence.

Forbonais ne dissimule pas qu'une des causes primitives des désastres de la monarchie de Philippe II et de Charles-Quint, est le fameux Édit d'intolérance, qui, en 1611, déporta, pour la seconde fois, les Juifs et les Maures, dont l'activité persévérante creusait, sans cesse, de nouveaux canaux à l'industrie. Cet Édit, digne du Calife Omar, n'ajouta rien à la stabilité de la religion dominante, et fit une plaie mortelle au crédit public, à la marine et à l'agriculture.

Cependant, malgré ce fléau d'émigration forcée, l'Espagne ne perdit pas tous ses principes de vie. Dix ans après, c'est-à-dire, en 1621, il y avait encore cinq millions de contribuables dans les vingt-deux provinces de Castille, et quinze cent mille dans la seule couronne d'Arragon. S'il avait existé, à cette époque, une théorie de finances, combinée avec quelque génie, ces sept millions cinq cents mille contri-

buables auraient plus enrichi le trésor public que les Mines fameuses du Potosi, arrosées du sang des Indiens, destinés à les exploiter; Mines meurtrières qui, en entassant, hors de toute mesure, dans la Métropole, le signe de la richesse, n'ont servi qu'à avilir la richesse même, ce qui était un sûr moyen de l'anéantir.

La stagnation des sources réelles de l'opulence alla presque sans cesse en augmentant en Espagne, pendant le règne long et obscur du Chef de la dynastie des Bourbons; on voit par une instruction adressée en 1747, par Dom de Loynas, au sage Marquis de la Ensenada, que le produit total des revenus publics de cette monarchie, malgré la rapacité toujours croissante des officiers du fisc, ne montait plus, à cette époque, qu'à 27,246,302 écus de veillon, qui répondent à un peu plus de 72 millions de notre monnaie correspondante, au milieu du dix-huitième siècle, ce qui

n'aurait pas suffi pour bâtir l'Escurial, le Versailles de l'Espagne.

Cette faiblesse de revenus paraît bien plus sensible, quand on met l'Espagne en regard avec la grande Bretagne, qui, suivant les tableaux de la Statistique, offre à-peu-près la même population. Cette Puissance, avait, au tems du ministère d'Ensenada, 7,650,000 livres sterling de revenus, qui répondent à près de 180 millions de notre monnaie contemporaine : or, un tel État, qui, sans moyens oppresseurs, tire presque trois fois autant de contributions de ses peuples, qu'un autre qui l'égale en population, a évidemment trois fois sa force ; et cette force n'est autre chose qu'un ressort mis en jeu par le triple mouvement du commerce, de la marine et de l'agriculture.

Forbonais, en sondant avec habileté les blessures profondes de l'Espagne, décou-

vrit qu'un de ses principes de mort avait été de regarder l'or du Potosi, comme un des principes organiques de son existence. L'or, en effet, n'est, comme je l'ai déjà insinué, qu'un symbole; et il est aussi insensé à l'homme d'état d'y chercher le rajeunissement du corps politique, qu'à un Adepte de chercher l'éternité de la jeunesse dans de frivoles hyéroglyphes.

Après avoir découvert un des vices de la routine financière de l'Espagne, il s'agissait d'établir quelques principes générateurs pour fonder la vraie théorie des finances. Forbonais observa que la société étant naturellement divisée en non-propriétaires, qui travaillent pour vivre, et en propriétaires qui ne peuvent jouir de leurs biens sans les dépenser; il était dans l'ordre, que toute contribution eût pour base le travail du non-propriétaire, et pour produit le superflu des jouissances du propriétaire. Cette vue générale conduit pas-

à-pas à un impôt unique, non moins facile à baser que simple à percevoir; mais qui, dans tout pays où il y a une dette nationale à éteindre, des besoins factices à nourrir et une absence de mœurs à conserver, sera toujours regardé par les Sophistes comme une brillante chimère, propre tout-au-plus à repaître la plume d'un philosophe.

L'Espagne préféra long-tems la vieille routine aux principes. Il était d'usage à la cour, long-tems avant l'avènement de la maison de Bourbon, de remédier à la pénurie des finances, en anticipant sur les revenus à percevoir, moyen aussi désastreux qu'insensé, qui ruine et pervertit les générations à naître, et prépare l'immoralité par la banqueroute. Ces anticipations commencèrent, suivant l'anglais Davenant, une dette nationale, qui, depuis deux cents ans, pèse encore sur l'antique monarchie de Charles-Quint.

Aux anticipations succédèrent les emprunts : l'emprunt, dans la langue du Philantrope, n'est qu'un tour de gibecière en finances ; car il emporte un intérêt, et cet intérêt, une augmentation annuelle d'impôts pour l'éteindre. Le Ministre probe emprunte au nom de la loi, pour avoir le tems d'imaginer de meilleures ressources, et celui qui ne l'est pas emprunte au nom de la force, pour ne jamais payer.

Un des grands vices de l'administration espagnole en finances, c'est que le clergé avait insensiblement accumulé, sur la tête de ses célibataires, les plus belles possessions. Sous le règne du faible Philippe V, il se trouvait propriétaire de la majeure partie des terres, dans les vingt-deux provinces de Castille, quoiqu'il n'eût que cent trente-sept mille personnes à nourrir ; et comme les patrimoines de la religion ne paient presque rien dans les pays où l'Inquisition domine, il s'ensuivait qu'il

fallait écraser les peuples, pour faire parvenir au trésor-public la moitié de ce qu'il aurait obtenu, si le clergé avait été juste, et que le Ministère eût raisonné.

Enfin, l'excès du mal amena une ombre de remède. Il parut une déclaration, en 1749, qui ordonna un Cadastre pour fixer les bases d'une imposition, destinée à tirer dix pour cent du produit annuel des biens territoriaux, et huit seulement des revenus de l'industrie.

L'essai de cette théorie fut fait en Catalogne, et y excita, pendant douze ans, les plus turbulentes réclamations de la part du clergé, de la noblesse, et de tous les riches propriétaires, accoutumés à faire retomber sur le peuple le fardeau des charges publiques. Cependant le ministère mit de la dignité à ne pas plier. Le cadastre s'exécuta malgré les Anathêmes ecclésiastiques. On avait calculé que la taxe nou-

velle rendrait neuf cents mille piastres, elle en valut plus de quatre millions. La Catalogne paya enfin sans murmurer, et n'en devint que plus active et plus heureuse. Par une bisarerie dont on ne trouve des exemples que dans les monarchies absolues, ce grand exemple a été perdu pour le reste de l'Espagne.

Forbonais, après avoir jetté le coup-d'œïl rapide du génie observateur sur les finances de l'Espagne, pendant un siècle et demi, termine son livre par des réflexions sur la nécessité de lier essentiellement l'étude du commerce vu en grand, avec celle de la politique. C'est-là qu'on trouve cette maxime digne de Colbert : que la force d'un empire, qui a un systême de finances, consiste à n'imposer que le superflu, et que, plus il reste de richesses individuelles, les besoins publics satisfaits, plus l'Empire, dans les tems malheureux, se ménage de ressources.

L'ouvrage des Considérations sur les finances de l'Espagne, fit une grande sensation dans la monarchie, dont il dévoilait les longues erreurs. Le fameux Ensenada, qui occupait alors un Ministère, demanda à la cour de Versailles, son auteur pour Consul-général d'Espagne. Le Maréchal de Noailles s'y opposa au Conseil, sous prétexte que les hommes de génie étaient trop rares en France pour les expatrier. Il ajouta que la vraie place du protégé d'Ensenada, était dans la Diplomatie française. Dans l'intervalle, le Ministère de Madrid subit une révolution, et Forbonais oublié, ne fut ni Consul d'Espagne ni, Diplomate.

Le *Marchand Anglais* suivit de près les Considérations sur les finances d'Espagne. Ce livre qui forme deux volumes in-12, est une traduction libre du *The British Marchant*, feuille hebdomadaire, publié en 1713, et renfermant des mémoires un peu isolés sur le commerce de l'Angleterre avec

la France, le Portugal et l'Espagne. Cet ouvrage qui fit du bruit à Londres, dans le tems, à cause de la véhémence du style, qu'on prend quelquefois pour de l'éloquence, quand on n'en connaît point d'autre, est peut-être plus remarquable par l'évènement qui le fit naître que par la sensation que la traduction de Forbonais lui fit produire en Europe.

Le Parlement d'Angleterre, qui consultait plus son antique animosité contre la France, que la saine politique, s'avisa en 1678, de prohiber le commerce avec cette monarchie. Louis XIV, de son coté, en 1701, prohiba toutes les marchandises provenant des manufactures d'Angleterre. Tout ce systême de prohibition, digne des tems de barbarie, où l'on invoque contre les peuples le droit de bienséance, le droit de représailles, et même le droit de naufrage, semble aussi contraire aux élémens de l'économie sociale qu'à la raison du

philosophe. Le commerce peut être surveillé entre des Puissances qui se combattent, mais, excepté dans une circonstance unique, où l'Europe aurait le courage de fermer un moment ses ports à une Puissance, qui affecterait la suprématie des mers, le commerce ne doit pas être défendu; car c'est un moyen d'affaiblir le fléau de la guerre, ou même de le faire cesser. L'interdiction des ouvrages supérieurs, sortis des manufactures ennemies, me semble encore un délit de lèze-politique, d'abord, parce qu'elle favorise le commerce interlope, qui, comme la liberté de la presse, échappe sans cesse à la surveillance des Gouvernemens; ensuite, parce qu'il est plus simple d'encourager l'industrie dans son pays, que de l'étouffer dans les autres. Elevez des manufactures rivales, et celles de l'Ebre, du Zuyderzée ou de la Tamise, cesseront de vous faire ombrage. Ne donnez pas des lois prohibitives, pour protéger votre propre indus-

trie qui se traîne, mais faites mieux que vos ennemis, et vous n'aurez rien à prohiber.

Il arriva, à la fin du siècle dernier, par rapport aux querelles nationales sur le commerce, entre la France et l'Angleterre, ce qui arrive d'ordinaire à la fin des guerres que la raison désavoue; c'est que chacune de ces Puissances fut obligée de revenir aux principes. Le Parlement Anglais recula le premier, et révoqua en 1685, la loi prohibitive de 1678. Louis XIV, de son coté, reconnut ses torts en 1713, et la paix d'Utrecht, qui vint faire respirer l'Europe de ses longs désastres, stipula une convention de commerce entre les deux couronnes.

Malheureusement les Congrès, qui font cesser les guerres de l'épée, ne terminent pas toujours celles de l'opinion. Une feuille hebdomadaire de Londres, qui prenait le

nom de *Mercator*, ayant défendu avec chaleur la convention de commerce du traité d'Utrecht, le *The Bristish Marchant*, se mit à la critiquer avec amertume. Comme cette dernière était dirigée par des plumes plus exercées, et qu'elle favorisait cette rivalité nationale, que les esprits faux prennent pour du patriotisme, elle obtint en Angleterre une sorte de victoire, dont le reste de l'Europe était loin de convenir, et peu-à-peu le *Mercator* fut oublié.

Forbonais était un juge trop éclairé, pour adopter les rêveries anti-françaises du pamphlet hebdomadaire, contre la paix d'Utrecht; mais il y vit semées avec profusion les idées les plus lumineuses sur le commerce, et assez philantrope pour recevoir, avec reconnaissance, les vérités échappées à une plume ennemie, il se mit à le traduire.

D'ailleurs, il se trouve dans cette traduction, deux morceaux faits pour frapper

les connaisseurs : l'un est un Mémoire du célèbre Davenant sur l'arithmétique politique, ou l'art de raisonner par chiffres des matières qui ont rapport au Gouvernement ; l'autre est un Discours préliminaire en 128 pages, de Forbonais lui-même, qui présente un tableau rapide et très-bien fait, de l'origine, des progrès et des révolutions, en sens contraire, du commerce de la grande Bretagne.

Enfin, nous voici arrivés aux deux chef-d'œuvres de Forbonais, aux *Elémens du commerce* et aux *Recherches sur les finances françaises*, ouvrages où il a exploité dans toute sa profondeur, la Mine féconde de l'économie politique, et ceux qui lui assurent à jamais un rang distingué presque à coté des Smith, des Filanghieri et des Móntesquieu

Les *Elémens du commerce* parurent, pour la première, fois en 1754, en 2 volumes in-12. Le petit traité philosophique, que

Melon avait publié, vingt ans auparavant, sur le même sujet, et sa critique judicieuse par Dutot, étaient de l'esprit sur le commerce, plutôt que des Elémens de commerce ; ainsi, Forbonais est le premier qui ait osé réduire en art les pratiques minutieuses des négocians et des armateurs. Son ouvrage renferme en 14 chapitres, tout ce que l'homme d'état doit savoir sur l'agriculture, sur le travail d'industrie, sur la navigation, la circulation des monnaies, le rapport de l'argent avec le prix des denrées, le crédit qui double la force d'un Etat, le luxe, qui, en l'étendant en surface, l'anéantit, et cette importante balance du commerce qui empêche une Puissance, au milieu de ses triomphes, d'être tributaire de sa rivale. C'est une petite Encyclopédie en ce genre, sans laquelle la grande n'aurait point eu de plan primitif.

J'avais commencé une analyse raisonnée de ce bel ouvrage, aussi fort en théorie

que fécond en résultats ; mais après quelques jours de travail, je m'apperçus que, d'après mon plan, de ne rien omettre de ce qui offrait du caractère, mon extrait, avec les pensées subsidiaires qu'il faisait naître, aurait l'étendue de l'ouvrage dont je voulais tirer la quintessence. Alors j'abandonnai mon entreprise, ne voulant pas étouffer mon tableau principal sous le volume de la bordure.

L'attribut des ouvrages substantiels est de ne point supporter d'analyse. Alors il faut les lire tout entiers pour les apprécier; et quand ils sont faits pour devenir le manuel des hommes d'état, il faut les apprendre par cœur, comme les lois de Solon, ou les vers dorés de Pythagore.

L'opinion publique se prononça avec force, lors de l'avènement des Elémens du commerce. Il s'en fit deux éditions à Paris dans l'intervalle de vingt jours, et on traduisit

le livre dans la plupart des langues de l'Europe.

La dernière édition originale parut à Paris, peu de tems après les orages de la tyrannie Révolutionnaire. Celle-là a un grand prix aux yeux des amateurs, à cause des augmentations heureuses dont l'auteur l'a enrichie. Tel est en particulier le morceau sur les surachats, et le supplément sur ce malheureux papier-monnaie, imaginé pour détruire le trône, et qui a été sur le point de mettre à mort la République.

Forbonais a fait réimprimer, à la suite de cette dernière édition des Elémens du commerce, ses Observations sur ce fameux *Tableau économique* (*), qui créa pendant

(*) L'éditeur de la première édition des *Observations*, y avait joint divers morceaux contre des articles erronés de l'Encyclopedie, et un opuscule sur le Cadastre de Milan, ce qui avait élevé l'ou-

quelque tems une secte en France, grace à la célébrité de Quesnay, à la verve de Dupont, et aux paradoxes ingénieux de l'Ami des hommes, Mirabeau. Cette critique, quelquefois inexacte, mais toujours lumineuse, avait eu le sort de tous les livres polémiques ; elle avait occupé l'opinion publique pendant le règne du livre censuré, et était morte avec lui.

Quatre ans s'écoulèrent entre la publication des deux chef-d'œuvres de Forbonais, et on s'apperçoit aisément que l'esprit de l'auteur avait acquis une nouvelle maturité, à la vue du grand nombre d'idées génératrices, qui sont semées dans le nouvel écrit dont je vais offrir l'analyse.

---

vrage à deux volumes. Forbonais avait la modestie d'attacher peu d'importance à ces petits traités, ouvrages de bouderie, plutôt que d'une logique serrée contre des sectaires ; ce qui m'autorise à en reléguer la notice dans une note qu'on peut se dispenser de lire.

Les *Recherches et Considérations sur les finances de France* parurent pour la première fois en 1758, dans deux éditions collatérales, dont l'une à Basle, en deux volumes in-quarto, et l'autre à Liège, en six volumes in-douze. Comme cet ouvrage était anonyme, on le donna dans le tems à plusieurs plumes célèbres. L'auteur seul, suivant l'usage, fut oublié ; tant l'envie à soin de se mettre en garde contre un talent naissant, qui condamne une foule d'hommes au néant de la médiocrité !

Les Recherches sur les finances embrassent une intervalle de cent vingt-six ans, depuis 1595, époque où le grand Sully créa les finances françaises, jusqu'en 1721, que l'Ecossais Law en opéra le bouleversement.

Il eût été inutile de percer la nuit profonde des tems antérieurs, pour savoir quel était le systême financier des Gaulois,

quand ils brûlaient leurs enfans dans des paniers d'osier, en l'honneur de Teutatès; car alors les Rois, n'avaient que du fer, et leurs sujets ne possédaient que des gerbes. On pillait le trésor des vaincus, sans que le vainqueur songeât à s'en faire un permanent, et personne ne raisonnait assez l'économie politique, pour faire un systême.

Il n'y a peut-être que deux traits dignes d'être conservés, dans ce long période de barbarie, qui s'étend depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à l'avènement de Charlemagne.

Le premier est l'usage de nos ancêtres, de payer aux Proconsuls de Rome, le cinquième du fruit des arbres, et le dixième du produit des terres; ce qui touche de bien près à l'impôt unique des philosophes, à la dixme royale de Vauban.

L'autre est la hardiesse de, Chilperic, de légitimer cet impôt unique, en lui donnant pour base un Cadastre de tous les biens, soit libres, soit sujets à la glèbe. Mais les peuples n'étaient pas encore mûrs, pour cette idée neuve, que tous les biens de la nature, venant de la terre, la plus naturelle des impositions était celle qui se percevait d'après une base régulière, c'est-à-dire, la dixme territoriale. La Noblesse regarda la présence des hommes du fisc sur ses possessions, comme un attentat à la propriété. Les Evêques interprétant, à la manière du fanatisme, un fléau passager, qui, depuis quelques tems, moissonnait la famille du monarque, prétendirent que ce fléau était l'effet de la malédiction du ciel contre une opération financière, qui tenait du sacrilège. Alors, Chilpéric n'osa pas avoir raison contre son siècle ; il se fit apporter les registres du Cadastre, et ordonna de les brûler devant lui. Le peuple, de ce moment, se vit écrasé par une foule

d'impôts arbitraires, qui se succédaient, suivant les besoins toujours renaissans de leur despote. Mais comme il n'avait plus l'impôt unique, que la religion avait chargé d'anathêmes, le clergé lui dit qu'il était heureux, et il eut la bonhommie de se croire heureux.

On ne voit pas qu'il y ait eu parmi nous de théorie financière, depuis Charlemagne, jusqu'au Ministère, à la fois si brillant et si sage, du cardinal d'Amboise, qui donna tant de célébrité au règne de Louis XII.

Les Mémoires de Sully nous apprennent qu'en 1514, sous la vice-royauté de ce cardinal vraiment homme d'état, les revenus de la France montaient en tout à 7,650,000 liv. Alors le marc d'argent fin valait onze francs, et le marc d'or cent trente. Ainsi, cette somme représenterait trente-six millions, suivant la manière de calculer des contemporains de Louis XVI.

Le même ouvrage affirme qu'à la mort de François I, les impositions quoique très-inégalement, et par conséquent très-injustement, reparties, s'élevaient à 15,730,000 liv; le marc d'argent fin, à cette époque, était déjà monté à 14, et celui d'or à 165, ce qui donne au revenu national, dans la manière de compter, de la fin du siècle dernier, une valeur de 56 millions.

Louis XII et François I firent plus de grandes choses, à cette époque, avec ces faibles revenus, que nous n'en opérâmes dans les premières années de la Révolution, avec près d'un milliard; mais cela tient à des causes morales, qu'il vaut mieux laisser pressentir qu'indiquer. Je ne dois pas plus donner les annales de la France dans une vie de Forbonais, que Plutarque n'écrivait l'histoire de Lacédémone, dans celle de Cléomène ou d'Agésilas.

Forbonais, décidé à ne commencer ses Recherches qu'au règne d'Henry IV,

suppose qu'à cette époque mémorable, la raison mûrie en France, était revenue de l'illusion brillante, mais désastreuse des conquêtes ; que l'Etat appauvri, dans ses principes de vie, même par ses victoires, sentait qu'il avait moins besoin de s'agrandir que de se conserver ; et que l'unique moyen qui restait aux Français, d'asseoir leur prépondérance politique sur la bienveillance des peuples de l'Europe, était de devenir leur modèle dans les arts de la paix, ainsi que dans l'encouragement de l'industrie, et dans les succès de l'agriculture.

Ensuite il entre en matière, et définit, à la manière de Hobbes, c'est-à-dire, avec précision et clarté, l'objet principal de ses Recherches. L'art de définir les finances, dit-il, n'est que celui d'assigner, de percevoir, et ensuite de répandre la portion d'intérêt qu'ont les souverains dans l'aisance publique.

Il

Il résulte de cette espèce de théorême politique, que la science, dans l'administrateur se réduit à connaître les sources de la richesse territoriale et industrielle, à faire percevoir la partie nécessaire aux charges publiques, sans appauvrir le fisc et sans léser les Citoyens, et à en régler la distribution de manière que l'or ou le signe de la richesse, circule sans peine des caisses des propriétaires au trésor public, et du trésor public aux caisses des propriétaires.

Mais pour fixer, d'une manière plus profonde dans la mémoire des hommes d'État, ce qu'ils doivent faire pour ramener à ses vrais élémens la théorie des finances, il importe de savoir ce qu'ont fait les divers Ministères, dans un siècle de lumières, pour s'approcher des principes ou pour s'en écarter. Telle est l'origine de la division naturelle du livre des Recherches en cinq époques, qui partagent, d'une ma-

nière naturelle, les cent vingt-six ans de nos annales, dont Forbonais a fait l'objet immédiat de ses travaux.

La première époque, qui commence en 1595, et finit en 1610, est proprement la création de l'art sous la Sur-Intendance de Sully, de ce Sully qui réunissait deux titres long-tems jugés incompatibles, celui de défenseur du Peuple et d'ami de son Roi. Il est vrai qu'alors le Peuple ne gouvernait pas, et que le Roi était Henry IV.

La seconde époque embrasse de 1610 à 1661, c'est-à-dire, depuis la mort d'Henry IV jusqu'à la majorité de Louis XIV. On y voit passer en revue une foule de Ministres qui croyaient avoir l'ame de Sully, parce qu'ils avaient sa place. Mais tout ce cahos d'opérations contradictoires en finances, n'a laissé de traces, que par l'odieuse et heureuse rapacité de Mazarin,

ainsi que par l'éclat donné au Despotisme, par le génie de Richelieu.

Le Ministère du grand Colbert renferme l'intervalle de 1661 à 1683, consacré à la troisième époque. C'est un tableau aussi riche que vaste, qui montre toutes les ressources d'une grande Monarchie, quand les Peuples ont confiance dans le Gouvernement, et que ce Gouvernement, à genoux devant les propriétés, ne substitue pas, pour pressurer les Peuples, la raison de l'épée à la raison des lois.

La quatrième époque, peu heureuse en résultats, parce que le timon des finances n'est plus tenu par la main d'un Sully ou d'un Colbert, commence au Ministère de Pelletier, et finit en 1715 à la mort de Louis XIV.

La dernière est consacrée à peindre les convulsions de l'État, pendant les vingt-

huit premiers mois de la Régence, et finit en 1721, par la disgrace de Law, qui, en bouleversant la France avec son papier-monnaie, semble avoir imprimé un sceau de réprobation à tout ce qui, dans l'économie politique, porte le nom de Systême.

Toutes ces parties de l'ouvrage de Forbonais sont traitées avec une supériorité de vues, et une richesse de détails, qui ne laisse rien à désirer. Par-tout il oppose les principes éternels de l'administration aux maximes versatiles des administrateurs; par-tout, en traçant le mal, il indique le remède. On voit que la science dont il défend les maximes, entrait, pour ainsi dire, dans les Élémens de son intelligence, et que, si elle n'avait pas existé, il l'aurait créée pour sauver un jour un ari de apprentissage aux Colberts des Monarchies, et aux Sully des Républiques.

Forbonais, dans tous ses écrits, se montre simple, méthodique, et d'ordinaire un

peu froid. Jamais les délits des administrations perverses, qui font le malheur de vingt générations, n'élève son ame au ton d'une indignation vertueuse; soit que le calme de son ame se communiquât naturellement à sa plume, soit qu'il sentît le danger d'être éloquent, devant des hommes d'État inquiets, qui pardonnent à peine dans des matières aussi délicates, d'être lumineux. Cependant on voit, de tems en tems, dans ses Recherches, que, sans avoir la verve de Juvenal et de Tacite, il possédait les germes de leur précieuse sensibilité. Il laisse rarement échapper l'occasion de lancer quelques traits indirects, sur la politique mal-adroite des oppresseurs; sur l'égoïsme financier, qui tue à-la-fois la fortune publique et les fortunes individuelles; sur le machiavelisme qui cause les désastres d'un Empire, pour l'intérêt d'un Gouvernement d'un jour, et les maux d'un siècle pour la jouissance futile d'une génération. Ce noyau de morale est

couvert, il est vrai, mais il existe; et quand l'homme d'État a le courage de descendre dans son ame, il a bientôt percé l'enveloppe.

Quelque jugement qu'on porte sur le style des Recherches de Forbonais, il est incontestable que cet ouvrage a causé une espèce de Révolution dans les finances françaises. Il n'est plus permis aujourd'hui à un administrateur de méconnaître le pas qu'il a fait faire à la science, et s'il n'a pas assez de génie pour aller plus loin, il lui est du moins défendu sous peine d'impéritie de retrograder.

Des hommes de lettres, que le hazard ou leur talent ont engagés à suivre cette branche de l'économie politique, se sont empressés aussi à étudier les élémens de l'art dans les Recherches de Forbonais, comme nos premiers géomètres cherchaient les premiers linéaments des sciences exac-

tes dans les livres d'Euclide et d'Archimède. J'ai vu entre les mains du vertueux Thomas, un exemplaire de ces Recherches, surchargé de notes marginales qui lui avaient servi à composer l'éloge de Sully. Ces notes, écrites avec liberté, quoique sans cynisme, formaient un contraste piquant avec la froide circonspection du texte. On peut en juger par celle-ci, qu'il transcrivit littéralement dans son bel éloge du Ministre d'Henry IV.

« Par quel art funeste le systême des
» impôts est-il devenu plus ruineux pour
» les États, que la guerre, la peste et la
» famine ? Si les campagnes sont dépeu-
» plées, si une partie des terres sont en
» friche, si la France a perdu la moitié
» de ses revenus, si tous ses ressorts sont
» affoiblis et languissants, quelle en est
» la cause ? C'est qu'on arrache des mains
» du laboureur les richesses destinées à
» reproduire les richesses, et que les re-

» venus, épuisés dans leur source, ne
» peuvent plus rentrer dans le sein de la
» terre, pour en faire germer d'autres.
» Jettez les yeux sur les campagnes, vous
» y verrez le laboureur forcé lui-même à
» étouffer son industrie, tremblant d'amé-
» liorer la terre, faisant au ciel des vœux
» meurtriers, pour que sa moisson ne de-
» vienne pas plus fertile; n'osant augmen-
» ter sa dépense, de peur que sa richesse
» ne soit un crime. Vous verrez le pauvre
» écrasé sous le poids de son travail,
» obligé de porter encore le fardeau du
» riche; les exemptions vendues aux uns,
» devenir une source de terreur pour les
» autres; la fécondité d'une terre punie
» de la stérilité des champs voisins: vous
» verrez des oppresseurs barbares enlever
» d'une chaumière les vils meubles que
» l'indigence laissait à la nécessité, le lit
» sur lequel une femme vient de donner
» un Citoyen à l'Etat, dépouillé par des
» mains avides; les langes arrachés de dessus

» l'enfant qui vient de naître ; des malheu-
» reux traînés sur la poussière, en se dé-
» battant, poussant des hurlemens sous
» leur cabane entr'ouverte, et disputant
» avec la force du désespoir, la dernière
» gerbe qu'ils avaient cachée pour les be-
» soins de leur famille. »

Au reste Thomas, riche de son propre fonds, était loin de dissimuler les sources où il avait puisé : « voilà, me dit-il,
» en me montrant le livre des Recherches,
» l'attelier où s'est fait mon Sully ; Forbo-
» nais a sculpté la statue, et moi, avec un
» peu d'enthousiasme, je l'ai vivifiée. »

Forbonais, avec ses talens et sa probité, devait être à la tête des finances d'un grand Empire. Les étrangers, comme les nationaux, le désignèrent, pendant trente ans, toutes les fois qu'il y avait des mutations dans ce Ministère, si redouté des hommes purs, et si envié par

l'orgueilleuse médiocrité. Il est probable, du moins, que deux siècles plutôt, un Monarque à grand caractère, lui aurait donné la Sur-Intendance de ses finances délabrées, et qu'il serait devenu un second Sully, s'il avait rencontré un second Henry IV. Mais dans un siècle immoral, et où la probité romaine était une espèce de tête de Méduse, qui pétrifiait tout ce qui approchait de nos Rois, la vertu même de Forbonais fut pour lui, un titre d'exclusion des grandes places.

Personne ne se consola plus aisément que Forbonais de n'être rien, quand son génie lui indiquait que, parmi ses égaux, il pouvait être tout; il s'était fait un systême de jouissances privées, qui lui donnait une indifférence plus que philosophique pour les postes élevés, que le vulgaire des hommes d'Etat croit remplir, en protégeant les hommes plutôt qu'en leur étant utile. Quelques amis, sa bibliothèque,

et le jardin anglais de sa terre de Forbonais, remplissaient presque tous ses momens. Il disait hautement qu'il serait déplacé à la cour de Louis XV. Il l'était, du moins, dans ce sens, que les hommes sans caractère, qui y jouaient un rôle, devaient être déplacés auprès d'un sage tel que lui.

Cette indifférence était telle, que Louis XV, dans un de ces momens si rares, où il lui était permis d'être lui-même, lui ayant donné de son propre mouvement une pension de cinq mille francs, y mit une condition bien honorable, c'est qu'il ne refuserait jamais ses lumières au Gouvernement. Il faut observer (ce qui n'étonnera personne), que la pension et la clause furent confirmées par l'infortuné Louis XVI.

Le Dauphin, père du dernier Monarque, le même dont un éloge de Thomas

fera long-tems vivre la mémoire, avait lu les deux chef-d'œuvres de Forbonais, ses Élémens du commerce, et ses Considérations sur les finannces françaises, et il en avait conçu pour son auteur l'estime la plus profonde. Il voulut l'attacher auprès de sa personne, sous le titre de son Lecteur, et pour la première fois peut être depuis qu'il avait une Cour, il se vit refusé. Le Prince lui demanda alors des Mémoires sur tous les grands objets d'administration qui ponvaient éclairer un héritier présomptif de la couronne, et il n'essuya plus de refus. Peu de semaines se passaient sans que le philosophe lui envoyât des plans de régénération sur la Marine, sur l'Agriculture, sur le Commerce et les Finances. Mais il le voyait très-rarement, soit que le séjour que le Prince habitait, ne s'accommodât point avec l'austérité de ses mœurs, soit qu'il voulût se dérober à l'embarras de recevoir de sa bouche, les témoignages de sa reconnaissance.

Les places que Forbonais occupa furent toutes du second ordre, et c'est peut-être un bonheur pour la France, parce qu'il eut plus de loisir pour s'occuper de ses immenses travaux sur toutes les branches de l'économie politique. Il avait une charge de Conseiller au Parlement de Metz, qu'il vendit au Conseiller-d'État Barbé-Marbois, une des victimes les plus honorables de la Déportation de Fructidor. Il ne faut pas oublier ici que ce dernier, partant pour l'Intendance de St.-Domingue, demanda des conseils sur son administration à l'homme d'État, qu'il avait remplacé à la Cour-Souveraine de Metz. « Mon ami, lui répon- » dit Forbonais, soyez juste envers les » Nègres, comme envers les Blancs ; faites » marcher le Gouvernement dans la Co- » lonie, sans qu'on s'apperçoive de sa » marche ; revenez, sans vous y être fait » des amis, et vous aurez réussi. »

Lorsque Forbonais se fut démis de sa

charge, le Parlement de Metz lui accorda des lettres de Conseiller d'honneur, en considération, non de ses services, car il avait siégé très-peu de tems dans son sein, mais de son génie et de sa célébrité.

Il a été, pendant près de quarante ans, Inspecteur-général de toutes les monnaies de France, et il introduisit dans cette partie de l'administration, une police admirable, inconnue avant lui. Il n'a été supprimé qu'à la Révolution, c'est-à-dire, lorsque, par le bouleversement des principes sur l'art monétaire, la France avait besoin, plus que jamais, de changer en puissance, le génie de cet administrateur.

Les plus grands services que Forbonais ait rendus à la France, comme homme public, résultent de l'influence qu'on lui donna, mais sans titre particulier, sur la gestion des finances. Il y avait déjà

long-tems que les Ministres, qui croyaient au bien public, le consultaient, chacun dans son Département, pour l'opérer avec quelqu'intelligence. Le duc de Choiseul, qui avait l'ame grande, était un de ceux qui avaient le plus recours à sa plume, et, j'ose le dire, pour honorer ce Ministre, à son amitié. Par un concert singulier d'estime, il se trouve qu'à l'avénement de Silhouette aux finances, Forbonais se trouvait employé à-la-fois par trois Ministres, celui de la Guerre, celui de la Marine, et celui des Affaires étrangères. Mais les finances semblaient le réclamer d'une manière plus impérieuse. Le duc de Choiseul, celui avec lequel il travaillait avec le plus d'activité, donna l'exemple de la générosité, et, par patriotisme, le céda à Silhouette.

Du moment que Forbonais fut installé au Contrôle-général, il y acquit toute la prépondérance que devaient lui donner son

nom et ses lumières. Le Ministre ne l'était que de nom, ét le Chef de son Conseil, sans le faire appercevoir, et peut-être sans s'en douter, avait la toute-puissance. Tout ce qui s'est fait de brillant et de juste sous ce Silhouette, qui a eu de chauds partisans, et de violens ennemis, est presque tout entier son ouvrage.

On avait donné à Forbonais cinq commis; il les assujettit à une espèce de règlement intérieur, qui nous paraîtra d'abord bien étrange. Il les appelait à ses bureaux, à cinq heures du matin, et les y tenait jusqu'à neuf; là il dictait à tous à-la-fois les lettres ministérielles, ou les projets de rapport qui se trouvaient à l'ordre du jour. Ensuite, il leur distribuait un travail particulier, qu'il ne perdait pas de vue, un seul instant, le rectifiait, et les renvoyait jusqu'au lendemain. Ces commis, tous pleins d'intelligence, étaient très-satisfaits de ce mode d'expédier les affaires,

et encore plus le public qui jouissait en paix de leurs honorables travaux.

L'administration de Forbonais dura plusieurs années, et lui fit le plus grand honneur. Son intégrité sur-tout lui valut le suffrage de tout ce qui avait à la Cour, quelque chose de l'ame des Montausier et des Malesherbes. Il portait l'austérité de la vertu si loin, que jamais il ne voulut donner d'audience particulière sans deux témoins, afin d'éloigner toute idée de séduction par l'or ou par les femmes. Ce trait, qu'on a loué beaucoup, mais qu'on n'a jamais imité, est digne de l'Athènes d'Aristide, et de la Rome des Cincinnatus, et des Scipion.

Une seule fois, on eut l'adresse d'arriver jusqu'à lui sans témoins, et de le mettre à une épreuve infiniment délicate, mais qui ne servit qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. On avait fait

passer à Silhouette un projet d'Édit, en faveur des Receveurs généraux des finances, qui devait les enrichir au dépens du trésor public. La Marquise de Pompadour, alors Vice-reine, l'avait recommandé avec d'autant plus de chaleur, qu'on avait proposé d'acheter cent mille écus sa bienveillance. Le Contrôleur-général apporte lui-même l'Édit à Forbonais, et l'invite à accélérer son rapport, sous prétexte que tout ce qui environnait le trône y prenait le plus vif intérêt. Pendant que le philosophe fait son travail, arrive, sans se faire annoncer, un Receveur-général des finances, qui, avec sa clef d'or, savait, comme Philippe de Macédoine, se faire ouvrir toutes les portes qui lui étaient fermées; et, après les premiers complimens, laisse tomber sur le bureau, avec un Mémoire, un billet des fermes, de cinquante mille francs. Forbonais feint, par un reste d'estime pour le financier, d'attribuer cet évènement au hazard, et l'invite à remettre

le billet dans son porte-feuille. Alors, le corrupteur se dévoile, et abjurant toute pudeur, s'annonce comme envoyé par sa compagnie, afin de lui présenter un faible honoraire pour ses longs et utiles travaux. Forbonais se lève avec la noble indignation de la vertu : « Sortez, monsieur, » lui dit-il, et remportez à-la-fois votre » argent et votre Mémoire ; l'argent ne » me rendra jamais abject : pour le Mémoire, il faut qu'il soit bien mauvais, » puisqu'on y met un si haut prix. Votre » cause est jugée à mes yeux, et je ne » m'en occuperai jamais. »

Ce évènement fut rapporté, à l'instant, à la seule personne à qui il fallait le cacher à jamais, à la Marquise de Pompadour. Cette femme, impérieuse et vindicative, conspira dès-lors avec son visir Lavrillière, pour déporter loin de Paris, par une Lettre de cachet, le sage, qui, sans son agrément, osait obéir à l'honneur, servir

son pays, et rendre honorable le nom d'homme.

L'orage, que la favorite appelait par ses vœux, ne tarda pas à éclater : Forbonais avait fait, pour l'instruction du Dauphin, un projet d'Édit en 133 articles, qui établissait un impôt unique sur les ruines de cette foule de contributions ridicules ou perverses, avec lesquelles les Gouvernemens qui ne pensent jamais au lendemain, étouffent l'industrie naissante, et font acheter bien cher aux peuples qu'ils écrasent, l'air qu'ils veulent bien leur laisser respirer et la protection qu'ils ne leur accordent pas. Cet Édit supprimait les trois quarts des frais de perception ; ce qui devait irriter tous ces vampires, qui pompent la substance du malheureux et vivent de son sang et de ses pleurs. Il n'y avait qu'une seule copie de l'ouvrage, qui était entre les mains du Dauphin ; cependant le secret transpira : on vint dire à Silhouette, que

le philosophe voulait le supplanter dans le Ministère. On empoisonna avec art, devant le Roi, l'idée de faire des Édits sans l'intervention du Conseil. Forbonais, instruit de la malveillance de ses ennemis, court chez le Prince qui le protégeait, et lui témoigne sa surprise de ce qu'un écrit fait pour lui seul et dont lui seul était dépositaire, excitait une pareille tempête. Le Dauphin lui répondit, avec sensibilité, qu'il avait été discret, mais qu'il était, dans le Palais de son Père, le premier de ses esclaves, et qu'il ne répondait pas des doubles clefs : « Cependant, ajouta-t-il, en lui » serrant la main, dérobez-vous un moment » à tous les regards; faitez-vous oublier de » vos ennemis : moi je veillerai d'ici sur » vos destinées, et je ne vous oublierai » jamais. »

Une disgrace à-peu-près semblable était arrivée, vers le commencement du siècle

dernier, à notre inimitable Racine. Invité par une autre Pompadour à décrire avec quelque énergie le fléau toujours croissant des impositions désastreuses, il avait appris que Louis XIV avait été blessé de son Mémoire, et il avait eu la faiblesse de mourir de chagrin de lui avoir déplu. Forbonais, plus calme, parce que, inaccessible à toute ambition, il était plus à portée d'apprécier ce mal d'opinion qu'on appelle, *être en défaveur auprès d'un Despote*, se retira paisiblement dans son jardin comme Cincinnatus, et porta le stoïcisme jusqu'à éviter d'écrire à Paris, pour savoir comment s'était dénouée cette intrigue de Cour. On avait cru, un moment, que le Roi, éclairé par le Dauphin, lui donnerait la place de Silhouette. Les amis de la favorite s'attendaient à le voir conduire à la Bastille : mais Louis XV confondit toutes les probabilités de la politique, et il ne donna au philosophe ni Ministère ni Lettre de cachet.

Forbonnais, dès ce moment, quitta peu sa terre; il y passa, à une époque, onze années de suite, sans se montrer une seule fois dans la Capitale. Il disait en riant à ses amis, qu'il avait trouvé un bon moyen de déjouer la fortune en se faisant Souverain à Forbonais, et en exitant ses ennemis à Versailles.

La Révolution vint, et comme tous les hommes vertueux, qui croyent qu'un grande Nation peut faire le bien, quand elle le veut avec énergie, il conçut de hautes espérances : Lorsqu'il s'agit de nommer des Députés aux États-Généraux, considéré comme il l'était au Mans, nommé unanimement à la Présidence du Corps des Électeurs, tout le monde s'attendait qu'il allait être le premier Représentant de sa province. Malheureusement il avait eu la faiblesse, quelque tems auparavant, d'accepter de son Souverain, qu'il aimait, des Lettres de Noblesse, ce qui lui aliéna les esprits; le Tiers le vit

de mauvais œil, parce qu'il était Noble ; la Noblesse le dédaigna, parce qu'il ne l'était pas assez, et il ne fut point nommé.

Arrivé à Paris, en 1791, par l'effet de cette Révolution qui, presque dès son principe intervertissant l'ordre social, tendait, au lieu de protéger les propriétés à les déplacer toutes, il vint solliciter le rétablissement de quelques-unes de ses pensions supprimées. L'illustre Malesherbes qui l'aimait, profita de la circonstance pour le rappeler au souvenir de Louis XVI, qui, toujours sage dans ses choix, malgré les contradictions qu'il éprouvait, toujours juste, malgré son systême raisonné de faiblesse, se proposa de l'appeler à son Conseil. Forbonais était revenu à cette époque de ses vertueuses illusions ; il sentait avec tous les bons esprits qu'il n'y avait aucun bien à faire dans une Monarchie Constitutionnelle, où tout le monde était Souverain, excepté le Souverain légitime, et

il refusa, mais avec une sensibilité si touchante st si respectueuse, qu'elle ne servit qu'à ajouter aux regrets du Roi et de Malesherbes.

Les désastres, les erreurs systématiques, et les crimes, qui suivirent le renversement du trône, justifièrent bientôt la prudence de Forbonais, et son indifférence philosophique pour les grandes places, lorsqu'on ne peut évidemment les remplir, qu'en compromettant ses jours ou sa vertu. Retiré dans sa terre, il s'isola du reste des hommes, et ne s'occupa plus qu'à faire du bien à sa Commune, quoique ce fût un titre pour y être suspect; à mettre en ordre ses nombreux manuscrits, et à attendre, sans impatience comme sans regrets, l'ordre de la nature, qui lui enjoignait de mourir.

Des brigands ne lui laissèrent pas longtems cette douce perspective; ils le menacèrent de dévaster sa terre, d'incendier

ses fermes. Il reçut, un jour, une lettre anonyme, qui lui enjoignait en leur nom, de déposer cinquante louis dans le tronc d'un arbre qu'on lui désignait. Quand il vit ainsi sa vie menacée, sans qu'il pût attendre de protection d'une loi, que les factieux avaient condamnée à l'impuissance, il vint à Paris; et l'Institut-National, où il fut associé, sans avoir recherché cet honneur, je ne dis pas sans l'avoir ardemment désiré, lui servit de sauve-garde.

La dernière fois, que le Gouvernement français parut s'occuper de l'existence de cet homme célèbre, fut vers les derniers jours du règne du Directoire. Le trésor public était à cette époque, à son dernier période de délabrement : On proposa au sage d'entrer dans un nouveau Conseil de finances, dont on devait le faire Président, dès que l'ordre public en ce genre, aurait commencé à renaître : l'invitation était du 16 Brumaire, et, le 18, le Gouvernement Directorial fut renversé.

Forbonais ne vit point avec indifférence le régime Consulaire destiné à nous régénérer ; il croyait que, si le talent d'un homme de guerre l'avait fait naître, la politique d'un homme d'État devait le conserver. Il se montra juste, sur-tout envers l'homme supérieur, que la reconnaissance des peuples avait appelé à la première Magistrature de la République. Ce Magistrat suprême était le seul, depuis dix ans, auquel il n'aurait point refusé ses services : et tout invite à croire que, si la mort n'était pas venue le surprendre, au milieu des plans de salut public que son cœur confiait à sa plume solitaire, une administration tutélaire l'aurait élevé à une grande place, pour que la Patrie jouît plus sûrement de ses lumières.

Forbonais porta dans sa vie privée toute la simplicité des mœurs antiques ; il faisait le bien, non par de petits intérêts d'amour-propre, non pas même pour don-

ner un grand exemple à un égoïsme pervers, mais uniquement parce qu'il suivait l'impulsion de son ame grande et généreuse: il lui était aussi naturel de faire de belles actions, qu'à un arbre de porter des fruits, et à un La Fontaine de composer des fables.

Les Communes de sa terre sont pleines des monumens de sa bienfaisance : il a servi constamment de père à des frères, d'un second lit, presque sans patrimoine ; et à la Révolution, il en a laissé quelques-uns dans l'aisance ; tandis que lui-même, dépouillé de ses revenus, de ses pensions et de ses places, n'a guères laissé à la plus respectable des veuves, qu'une terre écrasée d'impositions et presque sans rapport, avec l'exemple de sa vie et l'héritage de ses vertus.

Forbonais, le plus sensible et le plus tolérant des hommes, en était né le plus impétueux : il est vrai que, revenu bientôt

à lui-même, il ne sortait de ces courts accès de fièvre morale que pour paraître plus magnanime. Un jour, un paysan de sa terre, qu'il surprit en délit, lui manqua d'une manière essentielle. Dans un premier mouvement qu'il ne peut réprimer, il bande son fusil; le coupable, de son côté, prend sa faulx et veut tuer son Seigneur. Un fossé assez large les séparait; ce dernier veut le franchir, et, dans son élan peu réfléchi, se casse une jambe. A l'instant Forbonais se précipite sur lui, le prend dans ses bras et aide à le transporter au Château, où il le fait guérir à ses frais. Il ne parlait jamais, que l'œil humide de larmes, du malheur de cet homme, et taisait toujours avec soin la noblesse touchante avec laquelle il l'avait réparé.

La sensibilité de Forbonais ne se bornait pas à lui faire exercer des actes de bienfaisance; quelquefois elle mettait son cœur aux prises avec sa vertu, et cette dernière

sortait toujours pure de l'épreuve. Un de ses amis intimes le pria, un jour, de conduire à Paris, en poste et en tête-à-tête, sa fille âgée de dix-sept ans, qui joignait aux séductions de la beauté la fleur de l'innocence. Le voyage devait durer deux jours; le sage eut la force d'ame de s'imposer la loi de ne point la regarder, et de ne l'entretenir que d'objets sévères : il gagna cet étrange procès contre ses sens. Cependant il était jeune alors, et sa brillante imagination, en lui reproduisant sans cesse les attraits que lui voilait sa vertu, semblait doubler ses sacrifices. De retour à Paris, il avouait avec ingénuité que, si son voyage avait duré encore deux heures, il ne répondait pas de sa vertu.

Le plus beau trait de la vie privée de Forbonais, est assûrément son procédé avec une épouse, qu'il aima vingt ans avant de s'unir à elle, et qui a fini par faire les charmes de sa vieillesse. Cette femme, re-

commandable, sous tous les titres, mais dont la modestie un peu impérieuse enchaîne ici ma plume, était la fille de l'Intendant des Invalides; elle était née riche, et le Roi, qui estimait son père, avait promis une grande faveur à l'officier de sa Cour qui obtiendrait sa main. Ces considérations parlèrent à la délicatesse du sage, et il refusa de faire son bonheur, lorsqu'il devait coûter à l'objet aimé autant de sacrifices. Dans la suite, la fortune changea en sens contraire : Forbonais devint riche, et la jeune personne, par une suite de malheurs incalculables à l'austère probité, perdit toutes ses espérances; alors celle-ci fut long-tems tentée d'être aussi généreuse que son modèle; cependant elle eut la gloire, (car c'en est une), de céder: elle donna sa main et Forbonais fut heureux.

C'est dans les bras de cette épouse éplorée, c'est la nuit qui suivit un dîner char-

mant fait avec elle, et où il s'entretint, avec effusion de cœur, d'une belle-mère, son amie de quarante ans, et aussi connue par les graces de son esprit que par l'aménité de son commerce, que le sage succomba sous une hydropisie de poitrine, le troisième jour complémentaire de l'an VIII. Sa mort fut exempte des secousses violentes de la nature, comme sa vie l'avait été des orages de l'ambition. Il expira presque sans s'appercevoir qu'il cessait d'être, sans trouble, sans inquiétude, et sur-tout sans remords, ne laissant échapper que deux regrets; l'un de n'avoir pas eu le tems de mettre en ordre ses nombreux manuscrits, pour en faire hommages à la Patrie; l'autre d'ignorer à quelle époque cette Patrie acquitterait envers une épouse infortunée, qu'il pressait en ce moment sur son sein, la dette qu'elle avait contractée envers lui, par la jouissance d'un demis-ièçle de ses honorables travaux.

Forbonais a laissé une foule d'ouvrages inédits, qui prouvent la profondeur, et sur-tout la variété de ses connaissances. Cet écrit n'étant pas de nature à en comporter l'extrait, je dois à sa mémoire, d'en donner du moins l'aride nomenclature.

LÉGISLATION. — 1o. Observations sur la Chartre Constitutionelle la plus utile.

2o. De la nécessité, pour assurer la rentrée des impositions, d'assurer le paiement de la dette publique.

3o. De deux droits uniques, l'un une dixme en nature, et l'autre, une taxe, par arpent, pour les habitations.

4o. De l'abolition de la taille dans les Campagnes.

5o. De la dissolution de la Compagnie des Indes.

6o. Édit sur les Célibataires.

7o. Mémoire sur la Servitude.

8o. Recueil de projets de Législation, demandés par les Contrôleurs-Généraux des Finances.

DIPLOMATIE. — 1o. Traduction de l'ouvrage latin de Fanner, sur la paix de Westphalie.

2o. Observations sur les prétentions de l'Angleterre.

3o. De la Cession de l'Inde à cette Couronne.

4o. Mémoire sur les rapports de la France avec les États-Unis du Nouveau Monde.

5o. Projet de bornage, entre l'Angleterre et la France, dans l'Amérique Septentrionale.

6o. Observations sur Ustariz, et notre commerce avec l'Espagne.

7o. Essai sur le traité de commerce de 1739, entre la France et la Hollande.

8o. Remarques sur la Convention de 1741, entre les Couronnes de France et de Suède.

9o. Réflexions sur le traité de 1742 avec le Dannemark.

10o. Des traités de commerce avec les villes Anséatiques.

MARINE et COLONIES. — 1o. Sur l'ordonnance de la Marine.

2o. Des moyens de favoriser la navigation française.

3°. Projet pour le rétablissement de la Marine.

4o. Observations sur l'admission des navires neutres.

5o. Sur l'usage du Pavillon neutre, pendant la guerre.

6o. Du commerce de la France dans les Colonies.

7°. Trois mémoires sur Saint-Domingue et la subsistance des escadres françaises dans cette Colonie.

FINANCES. — 1°. Projet d'Édit pour la réforme des finances.

2°. Introduction sur les finances, avec des tables calculées.

3°. Tableau général des finances.

4°. Trois mémoires sur l'état des finances, en 1639, en 1765 et en 1776.

5°. Des impositions sur le luxe.

6°. Des moyens de faire contribuer les propriétaires territoriaux.

7°. Précis historique du Cadastre établi dans le duché de Milan.

8°. Vues générales sur le systême de Law.

9°. Parallèle du systême de Law, avec celui de l'Angleterre, sur la Compagnie de la mer du Sud.

10°. Mémoire sur ce que la France peut produire de revenus.

11°. Projet pour faire trouver au trésor public, vingt-deux millions, au denier quarante.

MONNAIES. — 152 Mémoires différens, qui coucernent leur histoire, leurs variations, et les opérations utiles ou désastreuses, qu'elles ont fait naître.

ÉCONOMIE-POLITIQUE. — 1°. Essais sur cette question: la France doit-elle être une Puissance commerciale?

2°. Sur la liberté du commerce des grains avec l'étranger.

3°. Projet sur le Canal de Champagne.

4°. Hypothèse sur la culture de la plante du Tabac.

5°. Mémoire sur la mendicité.

6°. Travail sur les hypothèques.

7°. Mémoire sur les privilèges.

LITTÉRATURE. — 1°. Traduction complette (à un livre près), des Annales de Tacite.

2°. Traduction de dix-huit chants de l'Arioste.

3°. Tragédie de Coriolan.

4°. Recueil de poësies fugitives de nature à former un volume.

Un choix sévère et judicieusement fait de ces manuscrits, ne serait indifférent, ni à la gloire de Forbonais, ni à celle de la République.

NOTE.

Au moment où se terminait mon travail, il a été remis à l'Institut - National de France, quelques exemplaires d'une Brochure anonyme de 16 pages,

ayant pour titre, *Éloge de Forbonais.* Je lis, à la fin, le morceau suivant qui fait beaucoup d'honneur à la Société savante, qui l'a inséré dans ses archives.

« La Société libre des Arts, du Mans, en adoptant cet Éloge, s'empresse de le consacrer à la » mémoire de son vertueux et savant Collègue : elle » ne croit pas pouvoir mieux l'honorer, que par » l'engagement solemnel de prendre ses rares qualités, » ses talens et ses vertus pour modèle, et de consigner son nom avec tous ses titres, à l'estime et » à la reconnaissance nationale dans les fastes de » l'histoire, pour les transmettre à la postérité ».

FIN.